



Enfumée sur mon lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 novembre 2007

Mon employeur, ou plutôt les trois frères qui dirigent mon entreprise s'obstinent à fumer dans les bureaux, dans mon bureau, ne respectant pas la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, bafouant mes demandes et celles de mes collègues non fumeurs et malgré le fait que je sois enceinte. Que puis-je faire afin de ne plus être polluée ainsi que mon bébé ? Merci pour vos conseils

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas.